



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

PÔLE JURIDIQUE PROCES-VERBAL COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

SOUS RESERVE D'HOMOLOGATION

**Réunion en présentiel au siège du District de Football de la Haute-Vienne du jeudi 31 août 2023
PV n° 1**

Présents : BERSOUX Isabelle - LATOUR Marc - MISTOIHI Camaridine – LEBLANC Cédric – DECONDE Johnny - PARTHONNAUD Christian

Assiste :

Excusé : SIMOES Kévin.

Selon les articles 188 à 190 des règlements généraux de la FFF, [...] les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, ou courrier électronique envoyé d'une adresse mail officielle du club. A la demande de la Commission d'Appel, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. [...] Le droit d'examen étant de 100 euros (Tableau relevé des droits financiers saison 2022/2023).

REUNION DE RENTREE COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

1 – Présentation

Le Président, Christian PARTHONNAUD, ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence et de leur implication au sein de cette commission. Il prie les membres d'excuser M. Kévin SIMOES retenu par des obligations professionnelles.

Il souhaite la bienvenue à M. DECONDE Johnny, nouveau membre de la Commission.

Après un tour de table de présentation, le Président rappelle le rôle de la commission «Statuts et Règlements» ainsi que les obligations des membres de commissions du District notamment en ce qui concerne le devoir de réserve qu'ils doivent avoir à l'égard de toutes informations ou discussions. Tout comme le fait qu'il est important de dissocier l'engagement envers son club de celui du District. (Charte Ethique).

Il aborde enfin les sujets qui seront traités, à savoir :

- Statut des éducateurs des équipes de D1 et D2.
- Statut des jeunes des équipes de D1 et D2.
- Modification du Règlement Coupe Féminine à 8 (Article 8 – Terrains).
- Groupements et ententes
- Modifications du règlement financier du District.
- Calendrier prévisionnel des réunions pour le statut des éducateurs.

NOTA : La Commission informe qu'un mail a été adressé le 16 août 2023 à l'ensemble les clubs de D1 et D2 pour la désignation de leurs éducateurs. Ce document doit être renseigné et retourné au District de Football de la Haute-Vienne (Mail ou courrier) avant le début des compétitions officielles départementales.

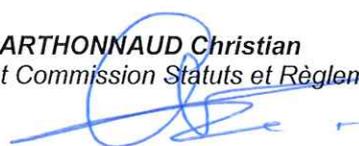
Il est rappelé aux clubs l'importance de bien enregistrer sur Footclubs la licence correspondante à la fonction occupée par les Educateurs, animateurs, Dirigeants, ... lors des rencontres et de veiller également à la place occupée par ceux-ci sur les feuilles de match (FMI ou papier).

La commission rappelle aussi aux clubs la nécessité d'informer le District (Commission compétente) de l'absence de l'educateur désigné en début de saison, dès qu'ils en ont connaissance, voir le lundi après la rencontre en cas de force majeure.

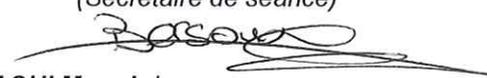
Un document est disponible sur le site du District dans la rubrique « DOCUMENTS » / « DOCUMENTS A TELECHARGER ».

La commission souhaite un bonne saison à l'ensemble des clubs.

PARTHONNAUD Christian
(Président Commission Statuts et Règlements)



BERSOUX Isabelle
(Secrétaire de séance)



Procès-Verbal validé par le Secrétaire Général, monsieur **SISSAOUI Mounir** le.....

